

## Règlement Intérieur des Clubs Ados

### A. Conditions générales de fonctionnement

L'accueil de loisirs ados et pré-ados est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation. Les locaux se situent :

- Sur Monnaie, accueil en face de la salle R. Devos
- Sur Reugny, salle de l'âge d'or
- Sur Vouvray, Val ès Fleur (pendant les vacances scolaires)

L'encadrement est assuré par quatre animateurs professionnels diplômés, salariés de l'association Camille Claudel. Cet accueil est financé par la CCTEV.

L'accueil est déclaré en ALSH au niveau du S D J E S (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), La réglementation en vigueur sera donc respectée.

Le nombre de jeunes accueillis sera maximum de 24 par local selon cette réglementation.

### B. Modalités d'inscription et de participation aux activités

L'accès à l'accueil des jeunes est soumis à une inscription annuelle individuelle d'un montant de 15 euros à l'inscription.

L'inscription n'est effective qu'après retour de :

- la **fiche d'inscription dûment remplie** accompagne de **l'attestation de quotient familial**
- la **fiche sanitaire de liaison, complétée et signée** par le représentant légal,
- la **photocopie des vaccinations,**
- la **photocopie de l'attestation d'assurance extra scolaire**
- **PENDANT L'ÉTÉ : le test nautique (test anti- panique, sauv'nage,...)**

L'inscription a une validité d'un an à compter du 1 Septembre au 31 août.

### Les tarifs :

Le calcul de la tarification est faite sur la base du quotient familial comme suite :

- **Tarif 1 pour le quotient familial inférieur ou égal à 1000 euros**
- **Tarif 2 pour le quotient familial supérieur à 1000 euros**

- Horaires d'ouverture

### C. En période scolaire :

| Mercredi                                                                                                           | Jeudi                                                                       | Vendredi                                                                   | Samedi                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>REUGNY</b><br>13h30 - 15h30<br>accueil sportif<br>Gymnase<br>16h - 18h30<br>accueil libre Club<br>de l'âge d'or | 12h00 -<br>13h00<br>atelier jeux de société<br>collège G. Huet<br>(Vouvray) | 12h00 - 13h30<br>atelier jeux de société collège<br>Montaigne (Tours Nord) | <b>REUGNY</b><br>13h 30- 19h00<br>accueil libre Club de l'âge d'or                                    |
| <b>MONNAIE</b><br>13h30 - 18h 30<br>accueil libre local<br>de Monnaie<br>( en face de la salle R. Devos )          |                                                                             | Soirée Jeunes<br>18h00-22h30<br>(1 par mois)<br>Sur une des 5 communes     | <b>MONNAIE</b><br>13h30 - 19h00<br>accueil libre local de Monnaie<br>( en face de la salle R. Devos ) |
|                                                                                                                    |                                                                             |                                                                            | <b>Ou sorties</b><br><b>(en fonction du programme des samedis)</b>                                    |

- En période de vacances :

Des accueils seront proposées sur les bases d'accueil et sur les 5 communes ainsi que des sorties et des séjours (l'été), en favorisant toujours l'initiative des jeunes. Les plannings des vacances sont publiés 3 semaines à l'avance et envoyés aux parents par mail. Ils sont également à disposition sur les accueils, dans les mairies, et dans les collèges.

D. Règles de vie

L'inscription à l'accueil implique l'acceptation des règles de vie en collectivité suivantes :

- Il est demandé à chacun un comportement, une tenue et un langage corrects et respectueux des autres usagers, de la structure, du matériel et de l'environnement.
- Il est demandé à chacun, en quittant la structure, un comportement respectueux des riverains et d'éviter toute nuisance,
- La consommation d'alcool ou de tout produit illicite, et la suspicion d'état sous emprise de ces produits justifiera l'interdiction d'accès à l'accueil des jeunes ,
- Respecter les horaires de transport mentionnés sur les plannings,

E. Tenue vestimentaire et matériels indispensables

Les jeunes doivent se présenter aux activités dans une tenue vestimentaire adéquate à l'activité proposée. Pour l'été, il est fortement conseillé d'apporter du matériel pour éviter les insulations (casquette, crème solaire, bouteille). Les animateurs ne peuvent fournir tout le matériel demandé et ne sont pas tenus responsables en cas de problème.

F. Respect du règlement et sanctions éventuelles et application

Le responsable de l'accueil et les animateurs ont la responsabilité de faire respecter ce règlement, ils feront remonter auprès de l'autorité municipale et des familles tout manquement grave au présent règlement. Ils pourront prononcer une exclusion temporaire ou définitive du jeune concerné. Le responsable de l'accueil et l'équipe d'animation, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement qui sera publié et affiché sur place.

G. Responsabilité - cas de vol

Le Club Ados décline toute responsabilité concernant les effets personnels des participants aux activités. Les animateurs sont responsables des jeunes présents et **inscrits** dès lors que ceux-ci sont présents à l'**intérieur** des locaux dédiés aux horaires prévus. En dehors des créneaux d'animation ou du lieu d'animation, les jeunes sont évidemment sous la responsabilité de leurs parents.

H. Droit à l'image

Au cours des activités, les animateurs peuvent être amenés à faire des photos ou des films des participants. Sauf avis contraire exprimé dans l'autorisation de droit à l'image, ces photos pourront être utilisés par le Club Ados dans des buts de communication, d'information ou de promotion (plaquette, affiche, expos, blog, ...).

I. Annuler une activité

Si votre enfant ne peut pas participer à une activité où il était inscrit pour des raisons médicales, un certificat vous sera demandé. Pour toutes autres raisons, il vous faudra prévenir l'équipe pédagogique 48h à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté, l'activité vous sera facturée. Pour les abonnés absents des activités non payantes où le jeune était inscrit, ceux-ci ne seront plus prioritaires lors des prochaines inscriptions.

L'Équipe Pédagogique,

Club Ados Monnaie-Chançay-Reugny & Club Ados Vouvray-Vernou